

CHAPITRE III

Mesures d'administration. — Police. — Les biens du clergé. — *Pagares*. — Décrets impolitiques rapportés. — Note de la régence dans la *Gazette officielle*. — Lettre de Maximilien au général Almonte. — L'Empereur au général Bazaine (15 octobre 1863). — Jules Favre. — Instructions du maréchal Randon (25 octobre). — Chemin de fer de Vera-Cruz à la Soledad.

Avant de songer à étendre l'influence française dans le pays, et d'envoyer à cet effet des colonnes mobiles sur différents points à l'intérieur, le nouveau commandant en chef songea à assurer la sécurité de la capitale. Il organisa une police militaire provisoire, sous la dénomination de *compagnie de sûreté*. Forte de 200 hommes, elle rendit, dès le principe, de très bons services, et permit à M. Budin de présenter son projet d'organisation d'une police municipale comme en France.

Projet excellent en théorie, mais qui, comme tant d'autres conceptions européennes, ne devait jamais être mis en pratique. On ne trouva point un personnel suffisant offrant les garanties nécessaires, et la *compagnie de sûreté* continua son service de vigi-

lance, au grand contentement de toutes les classes de la population de Mexico, qu'elle protégeait contre les haines de parti.

Diverses autres mesures montrèrent qu'une main plus ferme tenait la direction des affaires. Ainsi l'état civil qui, du jour de notre entrée à Mexico, était retourné au clergé, sans que personne y prit garde, fut rendu à des fonctionnaires laïques. Des instructions sévères furent données pour respecter le droit des gens et de la correspondance privée.

Des travaux de défense mirent la capitale à couvert de toute tentative ennemie; des ateliers de réparations pour l'armement furent installés à la citadelle, et rendirent de grands services, pendant tout le temps de l'occupation.

D'autres difficultés surgissaient chaque jour, suites des querelles religieuses passées. Avec un peu de fermeté, le général Bazaine pacifia ces ferments de division.

Les biens du clergé nationalisés avaient été vendus pour la plupart, et leur prix représenté par des traites ou *pagares*. Ces traites étaient arrivées à échéance, mais les détenteurs éprouvaient toutes sortes de difficultés à en obtenir le paiement. Les débiteurs refusaient de rien verser, invoquant comme prétexte à leur refus que les tribunaux du pays avaient reçu l'ordre de ne pas connaître des actions qui seraient portées à ce sujet devant eux. Les locataires des immeubles n'acquittaient point leurs loyers, de peur d'avoir à payer une seconde fois entre les mains des anciens propriétaires. Enfin la régence, mise en demeure de rapporter le décret qui frappait de séquestre les

biens de certaines catégories de personnes, ne l'avait fait qu'en rééditant d'anciennes lois, plus impolitiques, plus iniques encore que le séquestre et dont le plus sûr effet devait être de raviver ou d'exaspérer les haines des partis.

Le général Bazaine traita le gouvernement provisoire comme un enfant en tutelle. Il se rendit à sa séance du 20 octobre, et, sans se laisser émouvoir par l'opposition de l'archevêque de Mexico, récemment revenu d'Europe, qui mettait sans cesse en avant soit le Saint-Père, soit l'empereur Napoléon III et les ministres français, il l'obligea à rapporter tous ces décrets, et à suivre désormais une ligne de conduite plus libérale.

Puis, sur son invitation expresse, une note, émanant du gouvernement de la régence, fut insérée en tête de la *Gazette officielle*. Elle démentait tous les bruits répandus sur les biens nationalisés, et rappelait que cette question importante devait être réservée à la haute sagesse de l'empereur Maximilien.

« Le manifeste du général en chef, disait-elle en » terminant, doit être et sera la règle du gouverne- » ment de la nation, qui doit trop à la magnanimité » de l'empereur Napoléon III pour s'écarter de ses » instructions. Or ce manifeste dit que les ventes ré- » gulières seront confirmées et que les transactions » frauduleuses seules pourront être sujettes à révi- » sion. Quoi qu'il advienne, les intérêts engagés » peuvent se rassurer. »

Cette attitude énergique eut, comme il arrive toujours en pareil cas, le meilleur effet. Le calme revint dans les esprits, et l'on attendit sans trop d'imp-

tience et d'agitation la solution des questions pendantes.

Vers cette époque, le courrier d'Europe apporta au général Almonte une lettre de l'archiduc Maximilien. Ce prince, écrivant quelques jours après la réception de la délégation mexicaine à Miramar, le 3 octobre, déclarait accepter en principe la couronne, mais demandait que la nation fût consultée, et priait le général président de la régence de le tenir au courant de ce qui serait fait à cet égard. Ce fut une diversion heureuse, qui, pour l'instant, ramena les pensées de tous vers ce projet d'empire qui avait, même aux yeux des indifférents, le charme de l'inconnu et l'attrait de la nouveauté.

Le même courrier apportait au général Bazaine une courte lettre de l'Empereur, qui mérite assurément de n'être point passée sous silence, car elle touche à un point douloureux de notre histoire : le rôle joué par l'opposition, et spécialement par Jules Favre, vis-à-vis du corps expéditionnaire.

Paris, 15 octobre 1863.

Mon cher général,

Comme je vous ai écrit longuement par le dernier courrier et que le ministre de la Guerre vous écrit aujourd'hui dans le même sens, je n'ai rien de nouveau à vous dire, si ce n'est qu'il m'est revenu qu'on a trouvé la preuve, sur des registres de banquiers à Mexico, que Juarez avait envoyé une somme d'argent à Jules Favre pour défendre sa cause à Paris. Si cela est vrai, il faudrait m'envoyer les preuves authentiques; j'y ajouterais beaucoup d'importance.

L'idée de mettre beaucoup d'Indiens dans la légion étrangère, comme soldats, portera, je crois, ses fruits.

Croyez à mon amitié.

NAPOLÉON.

Cette lettre était un écho de l'indignation éprouvée par le corps expéditionnaire tout entier en voyant le parti que tiraient Juarez et son gouvernement des discours de Jules Favre au Corps législatif. Il est indiscutable, en fait, que si cette éloquence d'opposition n'a aidé en rien à la solution des difficultés que rencontrait la France, si elle n'a rien pu empêcher, elle a servi ses ennemis et augmenté les obstacles que son armée a trouvés au Mexique.

Que des soldats indignés de cette attitude d'un député français l'aient attribuée au plus vil intérêt, cela se comprend ; qu'ils aient été jusqu'à dire que les preuves en existaient, c'est encore dans la logique de ces sortes d'accusations, rumeurs vagues qui se répètent et se propagent dans la foule, sans que personne cherche à les contrôler. Mais il est curieux que l'Empereur partageant cette croyance ait cru pouvoir saisir les *preuves authentiques* d'un pareil fait. Eût-il été vrai, il est infiniment probable qu'aucun banquier n'en eût laissé des traces dans ses livres, et, dans le cas contraire, qu'il se fût énergiquement refusé à livrer ces livres à l'examen des autorités françaises.

Le général Bazaine comprit vite qu'une démarche quelconque de sa part n'aboutirait, en tout état de chose, qu'à un scandale inutile ; il s'abstint en cette affaire, et fit sagement.

Personnellement, il ne croyait pas à la vénalité de

Jules Favre, et il faut avouer que ce brillant orateur a, depuis, donné assez de preuves de l'inintelligence et de la maladresse aussi bien que de la sincérité de son patriotisme pour qu'on le puisse croire capable de faire à son pays beaucoup de mal sans en avoir conscience, à plus forte raison, sans être guidé par un mauvais sentiment et une pensée sordide.

Le maréchal Randon, ministre de la Guerre, était plus pratique dans ses correspondances de la même date. Très préoccupé du temps perdu par l'inaction du maréchal Forey, inquiet des dépenses toujours croissantes, et qu'il jugeait excessives, il écrivit le 30 septembre, au général Bazaine, qui, comme on se le rappelle, n'avait point encore reçu le commandement effectif du corps expéditionnaire :

... Je regrette cette résolution du maréchal parce qu'elle ne peut que répandre le doute et l'irrésolution dans le pays et parmi les populations qui avant tout ont besoin de sentir la main qui les gouverne. Je comprends que ceux qui nous sont hostiles peuvent chercher à tirer parti de cette fluctuation, surtout quand une presse imprudente, pour ne rien dire de plus, peut se permettre d'élever sur un piédestal un ministre plénipotentiaire que son gouvernement rappelle, et sans doute pour de bonnes raisons.

J'ai vu aujourd'hui M. de Montholon¹ qui se dispose à se mettre en route le 15 ou le 23 du mois d'octobre. Je le voudrais déjà auprès de vous, et je suis certain qu'entre vous deux les choses marcheront bien. Je vois déjà avec grande satisfaction que vous pensez, avec l'effectif du corps que vous commandez, pouvoir faire face aux éven-

1. M. de Montholon venait d'être nommé en remplacement de M. Dubois de Saligny.

tualités qui peuvent se présenter, que vous saurez tirer parti des différents éléments qui sont dans votre main.

Je ne saurais vous dissimuler que je ne trouve pas que votre intendant ait su mettre à profit les ressources en tout genre que le pays lui offrait, pour assurer les différents services qui dépendaient de lui. Il a bien plutôt cherché dans les coffres du Trésor à faire vivre l'armée, que par une vigilante et intelligente sollicitude à mettre de l'économie dans les dépenses : *celles-ci sont excessives et dépassent toutes les prévisions.*

Ce ne sera pas un des moindres services que vous rendrez en modifiant ces habitudes fâcheuses à tous les points de vue.

De même que l'Empereur correspondait directement et confidentiellement avec le commandant en chef, de même le ministre de la Guerre entretenait avec lui une correspondance qu'on pourrait appeler privée, si elle ne se rapportait point à une question d'intérêt public ; mais, au milieu des circonstances si difficiles où l'on se trouvait, il semblait parfois nécessaire au maréchal Randon de communiquer au général Bazaine sa pensée tout entière, sans la faire passer par les bureaux du ministère. De là, à côté des lettres dont copie restait dans les archives de la Guerre, d'autres lettres qui, écrites de la main du maréchal, traduisaient ses opinions et ses appréhensions avec plus de liberté et d'abandon.

Dans une de ces missives, datée du 15 octobre, le ministre revenait sur ce sujet des dépenses exagérées qui lui tenait fort au cœur, et il ajoutait des conseils excellents sur les devoirs des chefs d'armée, conseils applicables en tout temps.

Il est bien important, autant pour nos finances que pour la satisfaction de l'opinion publique en France, qu'il soit apporté plus d'économie dans les dépenses qu'occasionne notre occupation. On s'est trop accoutumé à la pensée que le gouvernement mexicain devait solder un jour les dépenses que la guerre a occasionnées et l'on a trop perdu de vue que c'est le trésor français qui, en dernière analyse, fait les avances.

Je reconnais volontiers qu'il y a des natures de dépenses qui sont spéciales au pays ; mais je ne suis pas moins convaincu qu'il y en a d'autres que l'on pourrait modérer. Entre autres choses, je ne peux comprendre que le casernement des troupes ou leur logement devienne pour nous une source de dépenses...

... La solde, tant ordinaire qu'extraordinaire, a subi des augmentations considérables ; cela constitue une dépense de plusieurs millions pour lesquels aucun crédit n'est ouvert. On a fait valoir tantôt la rareté des approvisionnements et des vivres, tantôt le siège de Puebla qui augmentait les difficultés ; mais ce temps-là n'est plus, et je n'ai pas entendu dire que l'on songeât à rentrer dans les règles tracées pour les troupes en campagne ; il est indispensable que l'on se préoccupe très sérieusement de revenir aux tarifs réguliers.

Les devoirs d'un commandant en chef, vous le savez, ne consistent pas seulement à bien conduire ses troupes un jour de bataille, mais à empêcher les gaspillages et les profusions qui sont parfaitement indépendantes des soins bien entendus que réclament les besoins et la bonne administration d'une armée, surtout quand elle a si peu mis à profit, jusqu'à ce jour, les ressources que présente le pays.

Je ne peux rien vous dire de plus que ce que vous apprendront les journaux sur la mission que la députation

mexicaine a eu à remplir auprès de l'archiduc; mais il est évident que la pacification du Mexique contribuera puissamment à la solution de toutes les questions pendantes.

Dans sa correspondance officielle, vers la même époque, le ministre se préoccupait de la construction d'un chemin de fer qui, partant de Vera-Cruz, traverserait les Terres chaudes jusqu'à la Soledad et pourrait être continué jusqu'au Chiquihuite, pour soustraire plus rapidement nos troupes, lors de leur arrivée et de leur départ, aux funestes influences de la fièvre jaune et des autres maladies qui exercent leur ravage dans cette contrée pendant la plus grande partie de l'année.

Le gouvernement français promet des subventions, et, sous la direction d'un ingénieur français, M. Sansac, les travaux furent poussés avec rapidité. La solde des ouvriers seule s'éleva à 120,000 francs par mois.

En même temps, on établissait des lignes télégraphiques, et l'on s'occupait de la confection ou de la réfection des voies de grande communication.

On travaille activement au chemin de fer de la Soledad, écrivait le 8 octobre le général Bazaine à l'Empereur, et je vais renforcer les ateliers en y faisant descendre de Puebla les sept cents prisonniers qui y sont restés.

J'ai donné des ordres pour que le télégraphe soit établi immédiatement de Vera-Cruz à la Soledad, Orizaba et Puebla. Je fais préparer le matériel nécessaire à la ligne de Mexico à Queretaro, et on l'installera quand je me

porterai en avant. Les avances sont faites par les finances mexicaines aux adjudicataires de ces lignes qui, jusqu'à présent, n'ont pu les exécuter faute de fonds et de sécurité.